
*Pour la réunion du Conseil municipal
qui aura lieu le **mardi, 12 août 2003 {Calendrier estival}** à 19 h
dans la salle du Conseil, Place Tom Davies*

- 16 h 30** **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»**
SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
*Objet de la réunion : Questions de personnel, de
propriétés et de litiges.*
- 19 h** **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'assistance doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475. Appareils de télécommunications pour les malentendants (TTY) (705) 688-3919. On peut consulter l'ordre du jour au site Internet de la Ville à l'adresse suivante www.city.greatersudbury.on.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de la politique municipale en matière d'alcool.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {PRÉSENTATION POWER POINT}

1 - 14

- Richard Ahola, gestionnaire des Arénas et des centres communautaires
- Heather Salter, adjointe à l'avocat municipal
- David Canniff, agent de Gestion des risques/assurance
- Ron Roy, Action Sudbury
- Ghislaine Goudreau, Services de santé publique de Sudbury et du district
- Reggie Caverson, Centre for Addiction and Mental Health

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjointe au maire Portelance se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION 12 AOÛT 2003

À cette étape de la réunion, le Conseil examinera, au moyen d'une résolution, les recommandations adoptées par le Conseil de planification. Toute question portant sur de telles recommandations devrait être adressée au Conseiller Bradley, président, Comité de planification.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles
C-1 à C-23 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 55, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal daté du 8 juillet 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.1 - 17**
- C-2 Rapport n° 20, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification, daté du 8 juillet 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.18 - 27**
- C-3 Rapport n° 2, Procès-verbal sur l'étude portant sur les taxis et les limousines, daté du 7 juillet 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.28 - 31**
- C-4 Rapport n° 3, Procès-verbal sur l'étude portant sur les taxis et les limousines, daté du 11 août 2003.
(RESOLUTION PREPARED - MINUTES ADOPTED) **{À DÉPOSER}**
- C-5 Rapport n° 5, Procès-verbal de la réunion du Conseil de santé publique de Sudbury et du district, daté du 15 mai 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.32 - 38**
- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 29 juillet 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.39 - 40**
- C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 5 août 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.41 - 42**
- C-8 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions daté du 6 août 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.43 - 44**

SOUSSIONS

- C-9 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 8 août 2003, au sujet du personnel - Options de prestation de services de contrôle des animaux.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **15 - 17**
- Ce rapport examine les soumissions concernant les Services de contrôle des animaux et de fourrière pour la période de 2003 à 2006.
- C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003, au sujet du contrat 2003-3 : Lyre de dilatation de la conduite principale MR 35.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **18 - 19**

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

SOUSSIONS (suite)

- C-11 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003, au sujet du contrat 2003-5 : Conduite principale du secteur de la rue Henri.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **20 - 21**
- C-12 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 7 août 2003, au sujet du contrat 2003-22 : Réfection du boulevard LaSalle, de l'avenue Lauzon à l'avenue Attlee.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **22 - 23**
- C-13 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003, au sujet du contrat 2003-25 : Remise en état du pont de la rue Lorne, au chemin Big Nickel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **24 - 25**
- C-14 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 août 2003, au sujet du contrat 2003-36 : Clôture de périmètre, bassin de stabilisation des eaux usées de Wahnapiatae.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **26 - 27**
- C-15 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 5 août 2003, au sujet de l'achat d'autobus usagés
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **28 - 31**

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-16 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 24 juillet 2003, au sujet d'une bande de patinoire complète à l'aréna de Coniston.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **32 - 33**
- Ce rapport permet de demander l'approbation d'un financement d'immobilisations aux fins d'amélioration de la bande de patinoire.
- C-17 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 1^{er} août 2003, au sujet de la phase II de la réfection de la rue Elgin.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **34 - 40**
- Dans ce rapport, on recommande un partenariat de financement avec le Conseil de gestion de Metro Centre pour réaliser la phase II des travaux de réfection.
- C-18 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de la disposition de matériaux de remblayage excédentaires, Dalron Construction (chemin South Bay et rue Paris) Maria Zimany (chemin Treeview) et William Day Construction (M.R. #35).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **41 - 64**

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-19 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de la partie « D » du drain municipal (Trillium).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **65 - 69**

Dans ce rapport, on recommande que la Ville du Grand Sudbury accepte la pétition soumise par les propriétaires à l'intérieur d'une partie du lot 7, concession 2, canton de Rayside, qui a été enregistrée le 30 mai 2003, et qu'elle nomme K. Smart à titre d'ingénieur en matière de drainage aux fins de ce projet.

- C-20 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de la disposition de matériaux de remblais excédentaires, Idylwylde Golf & Country Club (chemin Ramsey Lake).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **70 - 78**

- C-21 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 8 août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet d'un permis pour occasion spéciale pour la Tri-Sport Association de Onaping Falls.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **79 - 83**

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- C-22 Rapport du directeur général des Services corporatifs et du directeur des Services juridiques /Avocat municipal daté du 17 juillet 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet d'un sondage téléphonique, le 16 juillet 2003 - Demande de permis pour occasion spéciale et de prolongation de permis d'alcool, Tournoi international de soccer du Caruso Club.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **84 - 85**

- C-23 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 16 juillet 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet d'un sondage téléphonique, le 17 juillet 2003 - Dispense au chapitre 776 (code municipal de l'ancienne Ville de Sudbury) du règlement sur le bruit - Canadien Pacifique Limitée - Nécessités du service - Changements d'heures -
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **86 - 87**

RÈGLEMENTS

- 2003-3 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
POUR L'OCTROI DE PERMIS, LA RÉGLEMENTATION ET
LA RÉGIE DES TRANSPORTS PAR TAXIS, LIMOUSINES
ET NAVETTES

(Voir le procès-verbal de la réunion du Comité sur les taxis, du 6 août 2003)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-141T 3rd UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CHANGER LE NOM DE L'ALLÉE SOLIDARITY AFIN DE L'APPELER ALLÉE BRIAN MCKEE ET POUR DONNER LE NOM D'ALLÉE SOLIDARITY À UNE ALLÉE NON OUVERTE AU NORD DE LA RUE VAN HORNE.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 août 2003.

88 - 93

2003-177A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 12 AOÛT 2003

2003-178A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE RÈGLEMENTS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

(Ce règlement actualise la liste d'agents municipaux d'exécution de règlements destinée à être fournie par cet entrepreneur de la Ville, *Hi-Tec Security Investigations Ltd.*)

2003-179A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA CBI PHYSIOTHERAPY AND REHABILITATION SERVICES POUR DES SERVICES DE PHYSIOTHÉRAPIE.

Résolution 2003-338 du Conseil

2003-180A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA SUDBURY AUDIOLOGY CLINIC POUR DES SERVICES D'AUDIOLOGIE.

Résolution 2003-338 du Conseil

2003-181A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC MDS INC. POUR DES SERVICES DE LABORATOIRE

Résolution 2003-338 du Conseil

2003-182A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA NORTHERN ONTARIO PODIATRY CLINIC POUR DES SERVICES DE PODOLOGIE

Résolution 2003-338 du Conseil

(Les règlements 2003-179A à 2003-182A concernent des accords en vue de services au Manoir des pionniers.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-183A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LES CONSEILS DES PREMIÈRES NATIONS POUR L'ÉLIMINATION DE DÉCHETS

Résolution 2003-341 du Conseil

2003-184A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MCDUGALL AFIN D'ACCEPTER ET DE TRAITER LE LIXIVIAT DE DÉCHARGE

Résolution 2003-339 du Conseil

2003-185Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2003-107 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « Résidentiel individuel » afin de permettre la subdivision du site en 20 lots à des fins résidentielles. La propriété en question est également sujette à l'approbation de la subdivision - Broder-Sudbury Developments, chemin Algonquin.)

2003-186Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE.

Recommandation 2003-80 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « R1.D17-16 », « Résidentiel individuel spécial » et « P », « Parc public », selon le cas, pour permettre une subdivision formant 32 lots résidentiels individuels. La désignation « R1.D17-16 », « Résidentiel individuel spécial » permet d'établir une structure prévue exclusivement pour atténuer le bruit. Celle-ci peut être située dans une cours extérieure appropriée ou dans toute autre cours. La désignation « P », « Parc public » correspond à une propriété qui sera affectée à la Ville du Grand Sudbury à des fins d'usage public. - rue Donnelly/route municipale n° 86, Garson)

2003-187Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR

Recommandation 2003-46 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « R1.D18 », « Résidentiel individuel » pour permettre la création de trois lots à des fins résidentielles. Clement and Roma Mainville, rue Leroux, Chelmsford.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-188Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR LES ANCIENNES VILLES DE ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST

Réunion du Comité de planification du 12 août 2003

(Ce règlement retire le symbole « H » « Holding » pour les propriétés en question. Par conséquent, celles-ci porteront la désignation « C2 », « Commercial général». (Roman Catholic Episcopal Corporation of the Diocese of Sault Ste. Marie/Dalron Construction Limited, 3080 autoroute 69 Nord, Val Caron)

2003-189A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LES RÈGLEMENTS 2003-170A ET 2003-171A AUX FINS D'UN ACCORD DE COLLABORATION AVEC LA TOROMONT ENERGY LTD. POUR LA CORPORATION D'ÉNERGIE THERMIQUE DE SUDBURY.

(Ce règlement modifie les deux règlements adoptés par le Conseil lors de sa dernière réunion afin de clarifier le fait que l'accord de collaboration et les documents pertinents concernent à la fois la SDEC et la Toromont Energy Limited.)

2003-190 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ABROGER CERTAINS RÈGLEMENTS.

(Ce règlement abroge le règlement 2003-163F concernant un accord de prolongation relatif à l'impôt qui n'était pas requis, le règlement 2001-282P sur la modification d'un plan officiel et le règlement 2001-283Z correspondant sur le rezonage, invalidés par la Commission des affaires municipales de l'Ontario - Gord Hope Custom Crushing.)

2003-191A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-145A CONCERNANT DES GRATIFICATIONS POUR CONGÉS DE MALADIE PERMANENTS POUR CERTAINS EMPLOYÉS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement modifie la politique sur les congés de maladie permanents pour y inclure une partie relative aux Services de police du Grand Sudbury.)

2003-192A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD MODIFICATEUR AVEC LA SURE BENEFITS CONSULTING INC.

(Ce règlement permet de modifier l'accord pour y inclure une étude sur les congés de maladie au nom des Services de police du Grand Sudbury, dans le cadre des services à offrir.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- | | | | |
|-----------|---|--|------------------|
| 2003-193A | 3 | <p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER DES ACCORDS ANNUELS AVEC LA SOCIÉTÉ DU LOGEMENT DU GRAND SUDBURY DANS LE BUT D'OFFRIR DES PROGRAMMES DE LOISIRS POUR L'ÉTÉ, AU 1960C RUE PARIS, SUDBURY</p> <p>Rapport du directeur général intérimaire des Services aux citoyens et des loisirs daté du 5 août 2003.</p> | 94 - 95 |
| 2003-194A | 3 | <p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-165A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>(Ce règlement nomme le chef du Service de pompiers à titre de coordonnateur du Service de pompiers du district, actualise la liste des chefs adjoints du Service de pompiers, actualise la liste des greffiers adjoints dans les centres de services aux citoyens et permet de nommer un administrateur et un administrateur adjoint pour la Société de logement du Grand Sudbury.)</p> <p>Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 25 juillet 2003, au sujet de la nomination d'un administrateur et d'un administrateur adjoint pour le logement social.</p> | 96 - 98 |
| 2003-195T | 3 | <p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.</p> <p>Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes.</p> <p>(Ce règlement corrige une référence dans le règlement original à l'extrémité sud de la rue Arnold à Sudbury. Il permet également des dispositions permanentes de stationnement sur la rue Drinkwater à Sudbury.)</p> | 99 - 114 |
| 2003-196T | 3 | <p>UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 AFIN DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 1^{er} août 2003 et accompagné de pièces jointes.</p> <p>(Ce règlement désigne l'avenue Oak et la rue East à Coniston à titre de voies de circulation et prévoit divers panneaux d'arrêt.)</p> | 115 - 118 |

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2003-197Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

(Ce règlement ne change pas la désignation de zonage. Il change plutôt le facteur de densité de l'ensemble de la propriété en question de D.10 à D.15. Le facteur de densité représente le nombre maximum d'unités d'habitation par hectare. Ainsi, D.15 signifie 15 unités d'habitation par hectare. Ce facteur permet que certains lots faisant partie d'une subdivision proposée de 72 lots mesurent au moins 666,7 m² (7 176 pieds carrés)

Ce règlement permet également d'attribuer la désignation « Résidentiel individuel spécial » à deux zones situées à l'intérieur de la subdivision proposée afin de permettre huit lots dans un cul-de-sac et pour obtenir une façade minimum 16,3 m (3,5 pi) pour chaque lot - Dalron Construction Limited - Twin Lakes Subdivision.)

2003-198 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 26293A SUDBURY SECTION OUEST AU CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE SUDBURY

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

2003-199A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LE PLAN DES SENTIERS DE SUDBURY

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

2003-201A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LE SUDBURY YACHT CLUB

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

2003-202A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION AVEC LA HUMBLE HOLDINGS CORP.

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2003-203Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « Loisirs en plein air spécial » pour permettre l'installation d'un panneau publicitaire au sol d'une hauteur maximale de 6,1 m et d'une superficie maximale de 23,4m². Le panneau servira à annoncer le terrain de golf adjacent et l'usage des accessoires appropriés. - Yenway Golf Inc./Ville du Grand Sudbury, partie 9, plan 53R-15898, lot 11, concession 1, canton de Garson.)

- 2003-204Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation « Résidentiel individuel » afin de permettre la création de 17 lots à des fins résidentielles. Neuf des lots proposés résultent des demandes de consentement B59/2003 à B62/2003, B65/2003 et B66/2003. Huit des lots proposés doivent être ajoutés à l'ébauche approuvée du plan de subdivision sur la parcelle 47429 à l'est de la propriété en question. - 1085903 Ontario Limited/Ville du Grand Sudbury - Lots 113, 114, 115, une partie de l'îlot « A » et une partie de la rue Louisa, plan M-403, et une partie de la parcelle 47429 SES, dans les lots 3 et 4, concession. 6, canton de Broder, Ville du Grand Sudbury-rue Louisa)

- 2003-205 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER UNE PARTIE DE L'AVENUE RIDEAU, CONISTON, POUR LA DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET POUR AUTORISER SA VENTE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'ACHAT

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

- 2003-206 2 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER UNE PARTIE DE LA RUE BEECH, SUDBURY, POUR LA DÉCLARER EXCÉDENTAIRE ET AUTORISER SA VENTE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT D'ACHAT

Réunion du 12 août 2003 du Comité de planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-24 Rapport du directeur général intérimaire des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 5 août 2003 en ce qui concerne la sécurité à la gare d'autobus du centre-ville **119 - 122**
- Le rapport fournit des renseignements relatifs aux efforts conjoints des Services de transit et de police du Grand Sudbury en ce qui concerne les questions de sécurité à la gare d'autobus du centre-ville.
- C-25 Rapport de l'administrateur en chef daté du 1^{er} août 2003 au sujet de l'adhésion à la Charities Task Force **123 - 125**
- Ce rapport fournit des renseignements sur l'adhésion à la Charities Task Force et sur la première réunion.
- C-26 Rapport de l'administrateur en chef daté du 1^{er} août 2003 au sujet d'un compte rendu sur le plan d'accessibilité de la Ville du Grand Sudbury **126 - 129**
- C-27 Rapport du directeur général des Services corporatifs daté du 8 août 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet d'une récente contestation judiciaire à l'égard du règlement 2001-7L de la Ville du Grand Sudbury, portant sur l'usage du tabac **130 - 148**

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 7 juillet 2003 en ce qui concerne l'achat par les Services d'urgence d'un logiciel intégré de pointage/d'ordonnancement et d'états de paie. **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **149 - 151**
- Ce rapport recommande l'achat d'un logiciel intégré de pointage/d'ordonnancement et d'états de paie (Integrated Time and Attendance Payroll Software) de Kronos Computerized Time Systems Inc. Canada, pour les Services d'urgence.
- R-2 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 7 août 2003 au sujet du Centre Trillium. **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **152 - 157**
- Ce rapport propose deux démarches en ce qui concerne le développement en cours du Centre Trillium.
- R-3 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 31 juillet 2003 au sujet d'options pour la Société de logement du Grand Sudbury. **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **158 - 165**
- Ce rapport concerne la modification de la résolution 2001-177 afin de refléter les nouvelles options choisies par le Conseil.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

R-4 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 7 août 2003, au sujet du contrat 2003-53 : Remplacement d'urgence du ponceau du chemin Panache Lake.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **166 - 168**

R-5 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003, au sujet de l'actualisation des redevances fixes de déversement.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **169 - 170**

Ce rapport concerne l'augmentation des redevances fixes de déversement.

R-6 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003, au sujet de la surveillance des eaux et du gaz : sites d'enfouissement.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **171 - 172**

Ce rapport concerne le travail à exécuter conformément aux recommandations figurant dans les rapports annuels portant sur les eaux et sur le gaz, à divers sites d'enfouissement.

R-7 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 5 août 2003 et accompagné de pièces jointes, au sujet de petits réseaux municipaux d'adduction d'eau.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **173 - 199**

Ce rapport recommande que le personnel de la Ville du Grand Sudbury effectue les travaux nécessaires aux fins d'amélioration des réseaux privés d'adduction d'eau de la Ville, dont le financement proviendra des sommes imputées à cet effet pour 2003 et 2004.

R-8 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 6 août 2003 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur; peintures murales.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) **200 - 202**

Ce rapport recommande que la Ville du Grand Sudbury permette l'exécution de peintures murales sur les culées du pont de la rue Leslie, près de la zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur.

MOTIONS

R-9 **Présentée par le conseiller Bradley :**

ATTENDU QUE la Ville du Grand Sudbury travaille depuis un certain temps avec le service des transports routiers en ce qui concerne l'installation de panneaux de signalisation interdisant l'utilisation de freins moteurs par compression, afin de réduire le bruit sur les routes fréquentées par les camions dans la région de Sudbury; et

ATTENDU QUE le programme du service des transports routiers est une réussite et que par conséquent, le nombre de plaintes concernant le bruit de freins moteurs par compression sur les routes de la Ville a diminué; et

ATTENDU QU'on a reçu des plaintes semblables des résidents sur l'autoroute 144 au sujet du bruit des freins moteurs par compression; et

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

ATTENDU QUE l'autoroute 144 relève du ministère des Transports provincial;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au ministre des Transports de lancer un programme semblable avec le service des transports routiers afin de prévoir que des panneaux de signalisation interdisant l'utilisation de freins moteurs par compression soient installés le long des autoroutes relevant du ministère des Transports de l'Ontario, dans la Ville du Grand Sudbury où l'on a reçu des plaintes; et

QUE cette résolution soit acheminée au ministère des Transports, au bureau de Sudbury du ministère des Transports, au bureau du service des transports routiers à Sudbury et à nos députés provinciaux.

R-10 Motion de réexamen - Présentée par le conseiller Petryna:

QUE le règlement 2003-167T « un règlement de la Ville du Grand Sudbury pour modifier le règlement 2001-1 pour réglementer la circulation et le stationnement sur les routes de la Ville du Grand Sudbury » soit réexaminé.

(Le règlement de procédure du Conseil stipule que lorsqu'on présente une motion de réexamen lors d'une réunion faisant suite à celle au cours de laquelle on avait déjà traité de la question, celle-ci ne devrait pas faire l'objet d'une nouvelle discussion, à moins que **les deux-tiers des membres présents** n'adoptent une motion de réexamen à cette fin. On doit limiter le débat sur une telle motion aux raisons justifiant l'approbation ou la désapprobation d'un réexamen.

Si la motion de réexamen du conseiller Petryna est adoptée par le Conseil, la question suivante sera le règlement 2003-207T, pour abroger le règlement 2003-167T. On s'attend à ce que le conseiller Petryna dépose ensuite une motion pour retenir le règlement 2003-207T jusqu'à ce que l'on ait reçu des commentaires du Réseau d'action communautaire de Minnow Lake, dans le cadre de son plan directeur en vue de pistes cyclables dans la région de Minnow Lake de la Ville du Grand Sudbury.)

2003-207T 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY

(Ce règlement abroge le règlement 2003-167T qui désigne la voie centrale de la rue Bancroft entre le Kingsway et les habitations Waterview à titre de voie tourne-à-gauche dans les deux sens.)

R-11 Présentée par la Conseillère Portelance :

ATTENDU QUE de nombreux accidents graves ainsi que de nombreux décès se sont produits au cours des années à la traverse de chemin de fer sur la rue Maley (mile 263.18 de la subdivision de BALA de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada);

ET QUE l'on a reçu des lettres en ce qui concerne des préoccupations quant à la sécurité des piétons et des automobilistes qui empruntent cette traverse et le besoin d'installer des barrières afin de prévenir accidents et décès;

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

MOTIONS (suite)

ET QU'il semble que les trains de marchandises soient autorisés à circuler à 55 milles à l'heure, et les trains de voyageurs, à 65 milles à l'heure, à cette intersection, vitesses qui sont nettement supérieures aux limites permises à d'autres intersections, à l'intérieur de la Ville du Grand Sudbury;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Ville du Grand Sudbury demande à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada d'installer des phares à clignotement alternatif et de réduire la vitesse de ses trains à cette traverse de chemin de fer;

ET QUE des copies de cette résolution soient acheminées à M. E. Hunter Harrison, président de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, à l'honorable David Collenette, ministre des Transports, à M. Camille Thériault, président, Bureau canadien d'enquêtes sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, ainsi qu'à tous les députés locaux.

Lettre de l'adjointe au maire Louise B. Portelance, datée du 6 août 2003, et accompagnée de pièce jointe, au sujet d'une demande de soutien pour l'installation de signalisation (phares à clignotement alternatif) à la traverse de chemin de fer (mille 263.18) de la subdivision de Bala du CN, à la rue Maley

203 - 206

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2003-08-08

**THOM M. MOWRY
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**